

# Artigueloutan



## Projet de reconstruction à l'école

un bâtiment plus spacieux qui abritera une salle de restauration scolaire ainsi qu'un espace multi-fonctions destiné aux activités scolaires et périscolaires.



**Bulletin Municipal**  
**Juin 2008**

**n°1**





## Le mot du Maire



Au non de toute l'équipe élue le 9 mars 2008, je tiens à vous remercier très chaleureusement de la confiance que vous nous avez manifestée.

Le temps de la campagne électorale est passé et je suis heureuse de dire que ces moments de rencontre que nous avons partagé, nous les candidats de la liste « Atout cœur », avec tous ceux qui nous ont reçu, qui ont parlé, discuté, ces moments furent précieux et s'inscrivent, pour la durée du mandat, dans notre engagement de favoriser le dialogue sur tous les sujets qui comptent dans la vie de notre commune.

A travers ce premier bulletin municipal, vous constaterez que nous n'avons pas tardé à nous mettre au travail, avec de nombreux dossiers en cours que les nouveaux élus appréhendent « de l'intérieur » et en toute responsabilité ; il n'est pas toujours facile de prendre le train en marche : je m'efforce d'être attentive mais le quotidien bouscule quelquefois les bonnes résolutions.

La communauté d'agglomération occupe également une grande partie de mon temps et le renouvellement majoritaire des élus des communes membres implique une forte mobilisation de ceux qui font figure d'anciens ; parmi eux, les maires des petites communes de l'Est ont aujourd'hui trouvé leur place et une vraie reconnaissance.

Je ne serai pas plus longue cette fois-ci, (le bulletin l'est bien assez !) mais je tiens à vous dire en toute sincérité, consciente de mes faiblesses, combien je vous suis redevable de m'avoir accordé une nouvelle fois votre confiance.

Michèle Laban-Winograd

# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Sabine Izard ; Georges Pouban ; Jean Petit ; Marie-Madeleine Lageyre ; Damien Rigabert ; Gaëlle Miqueu ; Christian Lanne-Petit ; Cyrille Pocq ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues .

Réunion du 14 mars 2008

Réunion du 20 mars 2008

Réunion du 14 avril 2008 : Absente : Gaëlle Miqueu

Réunion du 23 mai 2008

Réunion du 26 juin 2008 : absents : Jean Petit ; Damien Rigabert.

## • Délégations, commissions municipales

A l'issue des élections municipales du 9 mars 2008, le nouveau conseil municipal a élu le maire et les adjoints le 14 mars :

- Michèle Laban-Winograd, maire
- Jean-Claude Pradoux, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la voirie et des réseaux
- Alain Guilhemjouan, 2<sup>ème</sup> adjoint chargé des bâtiments et de l'urbanisme
- Georges Pouban, 3<sup>ème</sup> adjoint chargé de l'agriculture, de l'environnement et du développement économique
- Marie-Madeleine Lageyre, 4<sup>ème</sup> adjointe chargée de la vie locale et des affaires sociales.

Chaque adjoint reçoit délégation de signature dans son domaine de responsabilité et perçoit une indemnité de fonction.

Une délégation spécifique a été attribuée à Sabine Izard afin de partager avec Mme Lageyre la compétence « vie locale et affaires sociales ».

Les indemnités de fonction ont été votées dans le cadre du budget 2008, elles s'élèvent au total à 11 050 € brut annuel et se répartissent comme suit :

- Maire : 600 € brut annuel : Mme le maire a souhaité réduire à cette somme, l'indemnité qu'elle percevait auparavant ( 2 545 € brut annuels) afin de tenir compte de l'indemnité qu'elle percevra de la communauté d'agglomération . Cette somme est destinée à couvrir partiellement les frais divers liés à l'exercice de la fonction de maire assurances, déplacements...

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> adjoint : 2 600 € brut annuel

4<sup>ème</sup> Adjointe : 2000 € ; conseillère déléguée : 650 €.

Les indemnités des élus d'Artigueloutan sont largement inférieures à ce qui est déterminé par les dispositions législatives applicables, elles pourraient représenter un

budget de 28 732€ ; de même, elles sont inférieures aux indemnités perçues par les élus des communes voisines. Pour autant, vos élus ne sont pas au service minimum ....

• **Commissions communales-Représentation au sein des structures intercommunales**

- ❖ Commission Finances: Michèle Laban-Winograd, Jean-Claude Pradoux ; Hubert Lassègues ; Georges Pouban ; Alain Guilhemjouan ; Marie-Madeleine Lageyre ; Jean Petit ; Gaëlle Miqueu
- ❖ Commission Agriculture, Environnement: Georges Pouban, Jean Petit, Damien Rigabert, Cyrille Pocq, Gaëlle Miqueu
- ❖ Commission Urbanisme, Bâtiments: Alain Guilhemjouan, Sabine Izard, Jean-Claude Pradoux, Georges Pouban, Christian Lanne-Petit
- ❖ Commission voirie et réseaux: Jean-Claude Pradoux, Hubert Lassègues, Damien Rigabert, Bertrand Loubet, Cyrille Pocq, Alain Personne, Alain Guilhemjouan
- ❖ Commission Vie Locale- Affaires sociales: Sabine Izard, Marie-Madeleine Lageyre, Michèle Allais, Bertrand Loubet, Georges Pouban, Alain Personne, Alain Guilhemjouan, Jean-Claude Pradoux, Gaëlle Miqueu, Jean Petit
- ❖ Commission Développement économique : Georges Pouban, Jean-Claude Pradoux, Christian Lanne-Petit, Michèle Allais, Marie- Madeleine Lageyre

**Délégués communaux :**

- ❖ Conseil communautaire: Michèle Laban-Winograd, Jean-Claude Pradoux  
Suppléants: Georges Pouban, Alain Guilhemjouan
- ❖ Syndicat Adduction Eau Potable: Hubert Lassègues, Alain Personne
- ❖ Syndicat Assainissement: Hubert Lassègues ; Jean-Claude Pradoux
- ❖ Syndicat Départemental d'Electrification: Jean-Claude Pradoux, Sabine Izard
- ❖ Syndicat Intercommunal du Centre de Secours de SOUMOULOU : Bertrand Loubet, Marie-Madeleine Lageyre
- ❖ Syndicat d'aménagement hydraulique : Cyrille Pocq, Jean Petit
- ❖ Syndicat collège de Bizanos: Bertrand Loubet, Christian Lanne -Petit
- ❖ Centre communal d'action sociale: Marie-Madeleine Lageyre, Georges Pouban, Michèle Allais, Sabine Izard. Membres extérieurs: Françoise Barbedette, Jeanine Courrèges, Claudine Capdevielle, Dominique Thieffaine.
- ❖ Commission communale des impôts directs: Hubert Lassègues, Jean-Claude Pradoux, Bertrand Loubet, Jérôme Clos, Christian Serresèque, Jean Boué-Laplace
- ❖ Commission d'appel d'offres: Hubert Lassègues, Jean-Claude Pradoux, Alain Guilhemjouan
- ❖ Représentants au Conseil d'école: Michèle Laban-Winograd, Sabine Izard, Gaëlle Miqueu, Christian Lanne-Petit

- ❖ Délégué à l'A.D.M.R.: Georges Pouban, Marie-Madeleine Lageyre
- ❖ Délégué au S.S.I.A.D.: Marie- Madeleine Lageyre, Michèle Allais
- ❖ Délégué Défense Nationale: Alain Personne

## • ***Commissions de la communauté Pau-Pyrénées***

- **Commission Administration Générale, Finances** : Michèle Laban-Winograd, Jean-Claude Pradoux, Georges Pouban
- **Commission Affaires Sociales, Politique de la ville, prévention de la délinquance, Jeunesse** : Sabine Izard ; Michèle Laban-Winograd
- **Culture** : Bertrand Loubet ; Jean-Claude Pradoux ; Georges Pouban
- **Déplacements urbains, voirie** : Jean-Claude Pradoux, Michèle Laban-Winograd, Hubert Lassègues
- **Développement économique, emploi, économie sociale et solidaire, urbanisme commercial** : Michèle Laban-Winograd, Jean-Claude Pradoux, Georges Pouban
- **Energie** : Michèle Laban-Winograd, Georges Pouban, Hubert Lassègues, Jean-Claude Pradoux
- **Environnement assainissement** : Hubert Lassègues, Damien Rigabert, Georges Pouban, Jean-Claude Pradoux
- **Habitat, Gens du voyage** : Michèle Laban-Winograd
- **Grands projets, Politiques contractuelles** : Alain Guilhemjouan
- **Coopérations, Relations transfrontalières** : Michèle Laban-Winograd, Georges Pouban
- **Sports** : Bertrand Loubet, Jean-Claude Pradoux, Georges Pouban
- **Technologies de l'information et de la communication** : Bertrand Loubet, Michèle Laban-Winograd, Jean-Claude Pradoux, Sabine Izard
- **Travaux** : Jean-Claude Pradoux, Bertrand Loubet, Georges Pouban
- **Tourisme** : Jean-Claude Pradoux, Georges Pouban, Bertrand Loubet
- **Université, Formation** : Michèle Laban-Winograd, Bertrand Loubet, Jean-Claude Pradoux, Sabine Izard.

La représentation au sein des commissions de la communauté d'agglomération requière une grande disponibilité car les réunions ont lieu durant la journée ; elle revient en conséquence aux conseillers municipaux dégagés d'obligations professionnelles ou

susceptibles de se libérer aisément. Des comptes- rendus réguliers seront faits lors des séances du conseil municipal.

### • Compte administratif 2007

Le compte administratif et le compte de gestion du percepteur font apparaître un résultat positif de 131 756 €, somme qui sera reportée au budget 2008.

Cet excédent, plus significatif que les années précédentes, résulte de la réalisation de la vente de la zone artisanale à l'entreprise Boucou.

Invité à se prononcer sur l'exécution du budget 2007, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

### • Vote des taxes 2008

Mme le maire propose de reconduire à l'identique les taux antérieurs, soit :

#### Evolution des taux

<i>TAXES LOCALES</i>	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
		+2%	+2%			+1,18%		
<i>Taxe d'habitation</i>	8,93	9,11	9,29	9,29	9,29	9,40	<b>9,40</b>	<b>9,40</b>
<i>Foncier bâti</i>	7,04	7,18	7,32	7,32	7,32	7,41	<b>7,41</b>	<b>7,41</b>
<i>Foncier non bâti</i>	25,47	25,74	26,25	26,25	26,25	26,56	<b>26,56</b>	<b>26,56</b>

**SOIT UNE AUGMENTATION DE 5,18% EN 8 ans**

#### Moyenne départementale

<i>Taxe habitation</i>	<b>14,69</b>
<i>Taxe foncier bâti</i>	14.67
<i>Foncier non bâti</i>	34.79

Après débat, le conseil municipal accepte les taux proposés.

- Taxe ordures ménagères : les taux sont également maintenus au niveau de l'année précédente soit 8,40 % pour notre zone et 9,03% pour le centre ville de Pau.
- Taxe professionnelle : pas d'augmentation du taux communautaire, soit : 24,96%.

- Budget 2008

Section fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 461 034 €

Dépenses		Recettes	
Charges générales	64 411	Produits des services	24 680
Charges Personnel	164 674	Impôts et Taxes	169 524
Gestion courante	44 961	Dotations, subventions	113 888
Dépenses imprévues	1 988	Produits gestion courante	13 086
Charges financières	5 000	Atténuations de charges	8 100
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>281 034</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>329 278</b>
Virement vers investissement	180 000	Excédent 2007	131 756
<b>TOTAL</b>	<b>461 034</b>	<b>TOTAL</b>	<b>461 034</b>

A préciser dans cette section :

➤ Impôts locaux : la croissance des bases imposables induit naturellement une recette en 2008 supérieure de 3%, sans augmenter la pression fiscale. De plus, une partie du produit de la vente de la zone artisanale en 2007, non utilisée, est injectée dans le budget 2008.

Les projets d'investissement inscrits en 2008, ne seront pas réalisés en totalité et nous aurons besoin de plus de marges de manœuvre en 2009 : donc, pas d'augmentation cette année mais très certainement en 2009 ...

➤ Frais de personnel : les charges en personnel augmentent, conséquence de la titularisation de deux employées, Sandrine Hourtolou et Carole Durancet qui occupent désormais deux emplois à temps complet et pour lesquelles nous ne bénéficions plus d'aides de l'Etat. Après plus de cinq années de travail sous contrats précaires, l'embauche de Sandrine et Carole manifeste la reconnaissance de la qualité de leur travail ainsi que la saine évolution de notre commune qui nécessite un personnel renforcé.

Nous conservons une employée titulaire d'un CAE (contrat d'accompagnement vers l'emploi), Chantal Beauguitte, pour une durée de 20 h hebdomadaires, compensés à 70% par l'Etat.

➤ Charges financières : les frais liés au remboursement des intérêts des emprunts ont considérablement diminués en 2008 grâce au remboursement total de l'emprunt de 100 000€ effectué en 2005 pour l'achat du terrain situé derrière l'école. Après consultation et analyse du percepteur, nous disposons d'une capacité d'emprunt importante pour les années à venir qui nous permettra de mener à bien deux projets essentiels pour la vie de la commune, la reconstruction de la cantine et l'aménagement du centre-bourg.

**Section investissement : les prévisions s'élèvent à 863 004 €**

Nous présentons un budget très conséquent cette année en raison de deux programmes inscrits en totalité en 2008, la reconstruction de la cantine et des dépenses d'aménagement, voirie et réseaux : ces deux programmes ne seront pas réalisés entièrement à la fin de l'année, mais les règles budgétaires imposent leur inscription totale sur le budget 2008.

Dépenses		Recettes	
Centre-bourg-logements sociaux	14 020	VIREMENT	180 000
Bâtiments	463 250	FCTVA	17 407
Voies réseaux	345 185	TLE	7 000
Matériel	7 781	EXCEDENT	41 621
Op Financières	32 773	SUBVENTIONS	432 731
		EMPRUNT	184 250
<b>TOTAL</b>	<b>863 009</b>		<b>863 009</b>

**DETAIL DES PROGRAMMES :**

➤ **Centre-bourg/logements sociaux: 14 020 €:** l'aménagement du centre bourg est le projet sacrifié cette année en raison de la nécessité de reconstruire la cantine. L'étude réalisée par le cabinet « architecture et paysages » est cependant payée en 2008 pour un montant de 8 020€, subventionné à 50% par le conseil général. Dans l'enveloppe attribuée à ce programme, 6000 € correspondent au financement par la commune de l'assainissement collectif des 6 logements sociaux dont la construction débutera en septembre, l'appel d'offre étant clos et les entreprises retenues.

➤ **Bâtiments : 463 250€ :** nous avons construit ce programme à partir de la première estimation de l'architecte, Séverine Tardieu, soit un montant de 450 000€ TTC, pour la construction d'un bâtiment destiné à remplacer le préfabriqué détruit par un incendie le 17 décembre 2007. Nous espérons que cette enveloppe sera réduite après consultation des entreprises et nous attendons un maximum de 50% de subventions.

Ce projet a été considérablement retardé par notre assureur, la SMACL, qui a repoussé au maximum l'indemnisation des dommages.

Nous avons reçu la proposition d'une indemnité le 23 juin et le conseil municipal l'a acceptée lors de la séance du 26 juin : la somme s'élève à 99 263,27 € auxquels doivent être rajoutés 28 452,84€ correspondants à la durée de la location du préfabriqué de substitution (8 mois) . Le permis de construire est déposé et nous lancerons la procédure d'appel d'offre à la fin du mois d'août en raison des congés des entreprises.

Ce retard dans le projet est néanmoins positif dans le sens où nous avons pu ainsi affiner notre réflexion et étudier de nombreuses solutions.



- **Emplacement** : initialement prévu en prolongement de la maternelle, sur le terrain acquis en 2005, la construction est désormais projetée dans le prolongement de la salle informatique, soit pratiquement au même endroit que l'ancien préfabriqué. Cette position permet de bénéficier de la présence des réseaux d'alimentation électrique, eau et assainissement tout en gardant une vue sur le stade.

Placé dans l'enceinte de l'école, la configuration bâtiment permet, grâce à un préau, d'améliorer les conditions d'accueil par temps de pluie, ce qui répond à l'attente formulée par les enseignants, lors d'une rencontre préliminaire.

- **Surface des locaux** : le nouveau bâtiment sera d'une surface de 215 m<sup>2</sup> et comprendra, conformément à la réglementation en matière de restauration, un office avec accès indépendant pour la livraison des repas (sas d'entrée), un local pour le personnel avec toilettes, un réfectoire de 50 à 60 places, des sanitaires pour les enfants, un bureau, un local technique et une salle « multifonctions » de 75 m<sup>2</sup>.

La surface de ce bâtiment sera donc supérieure de 100 m<sup>2</sup> à l'ancien préfabriqué, ce qui permet d'envisager sereinement la croissance de l'effectif scolaire. La salle « multifonctions » sera utilisée par les enseignants pour les séances de psychomotricité, par le centre de loisirs ainsi que par les assistantes maternelles, en fonction des créneaux horaires.

L'année scolaire 2008 -2009 se déroulera vraisemblablement dans les mêmes conditions que ces derniers mois pour les enfants, les enseignants, les employés municipaux et le centre de loisirs : nous le regrettons et nous ferons notre possible pour atténuer les difficultés de fonctionnement.

- Retour au budget global de ce programme avec des dépenses d'un montant de 13 250€ qui concerneront la salle de sports ainsi que le logement de l'école : à la fin du bail de location entre la commune et Sandrine Hourtolou, nous projetons d'aménager le rez-de-chaussée en salle d'accueil pour la garderie dans l'attente de la livraison du nouveau bâtiment et en remplacement du préfabriqué mis à disposition par l'assureur jusqu'au mois d'octobre 2008.

➤ **Voirie et réseaux : 345 185 € répartis comme suit :**

- **Le budget voirie** d'un montant de 113 728€ comprend les programmes 2007 et 2008 : en raison du retard pris par l'entreprise Vigneau, nous avons réglé les dépenses 2007 en 2008. De plus, compte tenu des intempéries de mai 2007, un important travail de curage, calibrage de fossés a été réalisé sur les fonds prévus pour 2008 et donc au détriment des réalisations prévues pour cette année.

Après le travail de repérage fait par la commission voirie, après une nouvelle série de dégradations causées par les récents orages, les estimations sont en cours et nous avons décidé d'allouer à la voirie un budget supplémentaire de 31 000 € ( inclus dans la somme indiquée précédemment).L'entretien des haies effectué en début d'année est également compris dans le budget voirie.

- **Réseaux** : le renforcement électrique et l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et des lignes téléphoniques prévu depuis 2004 sur la route de Nousty est enfin réalisé et sera réglé cette année pour un montant de 24 480€ ; à cette somme s'ajoutent 37 057€ budgétés pour la fin du programme d'enfouissement des réseaux au stade et Place des Platanes et une partie des dépenses d'enfouissement prévus rue de la Mairie .

Malgré les études menées depuis plus d'une année, nous n'avons pas pu coordonner les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques prévus rue de la Maire et rue des Pêcheurs avec la création du réseau d'assainissement collectif ; en conséquence, le syndicat d'assainissement a néanmoins procédé à cette extension de réseau afin de ne pas accuser par la suite trop de retard sur l'ensemble de son programme.

L'alimentation de la zone artisanale de l'entreprise Boucou est comprise dans ce budget pour un montant de 9 720€ : nous avons pu négocier avec l'entreprise une répartition des dépenses de voirie et de réseaux.

- **Dépenses d'aménagement sur le chemin rural dit de Partet** ( chemin reliant l'impasse du Sud à la route d'Assat) : afin de permettre l'aménagement de la zone constructible située de part et d'autre de ce chemin rural, le conseil municipal a mandaté le cabinet de géomètres Jous-Degeorges qui a produit un plan d'aménagement, de desserte des lots par les différents réseaux . L'estimation des travaux s'élève à 160 200€ TTC. Le conseil municipal a décidé d'instituer la « PVR », participation pour voies et réseaux : par cette procédure, les dépenses sont réparties entre la commune et les différents propriétaires. Après accord avec les propriétaires, des conventions de préfinancement seront établies, de manière à éviter au budget communal de faire l'avance des coûts de réalisation.

Dans le budget tel que présenté et voté le 14 avril, nous avons prévu de récupérer en totalité la recette correspondante à la dépense : après intervention de la Préfecture, nous avons du revoir la copie et la répartition des coûts : la commune devra prendre à sa charge une partie des dépenses, pour un montant évalué aujourd'hui à 9000€. Les propriétaires fonciers devront s'acquitter de la somme de 5€ le m<sup>2</sup> . Les ajustements seront faits au budget 2009, sachant que les travaux ne seront pas réalisés entièrement cette année. L'institution de la PVR a représenté un temps de réflexion, de négociations avec les propriétaires, avec la Préfecture puis de mise en œuvre qui nous a occupés considérablement durant les huit derniers mois.

En outre, le projet d'aménagement de cette zone nous a conduits à refuser un certificat d'urbanisme à Mr et Mme Pédelabat pour non respect des orientations d'aménagement : un recours au tribunal administratif a été intenté contre la commune, le service juridique de la communauté d'agglomération assure notre défense.

➤ **Acquisitions de matériel** : 7 781€ dont une partie sera consacrée à l'achat de tableaux d'affichage, d'une table de ping-pong pour les jeunes, de barrières de sécurité ; Dans ce programme, l'investissement le plus conséquent est la construction d'un abri spectateurs au stade municipal pour un montant de 3 700€ TTC, abri réalisé par la société « Habia » d'Oloron .

Nous avons prévu un emprunt de 184 250€ pour couvrir l'exécution des programmes d'investissement ; mais dans la mesure où tout ne pourra pas être réalisé dans l'année, dans l'hypothèse où les premières estimations financières, pour le bâtiment cantine particulièrement, seront revues à la baisse après l'appel d'offre, nous espérons de même réduire le montant de cet emprunt en 2009.

Après débat, le conseil municipal a adopté le budget 2008 tel que présenté.

- **Etude hydraulique**

L'étude hydraulique prévue sur le secteur du ruisseau Lou Bouey et du Hameau a été rendue par le cabinet « Hydraulique-Environnement-Aquitaine » : une restitution en conseil municipal a eu lieu en février 2008, suivie d'une réunion publique à l'intention des habitants concernés le 19 mai .

Le diagnostic effectué a identifié les causes des problèmes récurrents subis par les habitants lors de fortes précipitations orageuses et leur analyse a permis de dégager des solutions réalisables.

Le syndicat d'aménagement hydraulique de l'Ousse a pris en charge les dépenses liées à la réalisation de l'étude, 6000€ HT ainsi que le levé topographique réalisé par le cabinet Jous-Degeorges soit 1 735 TTC € .

Les réalisations proposées seront également prises en compte par le syndicat et peuvent être subventionnées à 50% par le Conseil Général.

Afin de poursuivre la procédure, il était nécessaire que le conseil municipal se prononce et opère un choix entre les deux options retenues par l'étude : réalisation d'un « bassin écrêteur » en amont du ruisseau ou construction d'un « bras de décharge » situé à proximité de la route d'Assat : **ces deux préconisations sont équivalentes en termes d'efficacité. Les aménagements prévus rue Henri IV au hameau sont plus mineurs et seront réalisés sur le domaine public.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de se prononcer favorablement sur l'ensemble des solutions préconisées et particulièrement pour la réalisation d'un « bras de décharge » pour les motifs suivants :

- le coût de cet aménagement est moindre : le bras de décharge est évalué à 120 000€, le bassin écrêteur est évalué à 220 000€ ;

- les acquisitions foncières sont beaucoup plus réduites : 3000m<sup>2</sup> au minimum pour le bras de décharge, 5 hectares pour le bassin écrêteur : les dépenses correspondantes aux acquisitions foncières seront supportées par la commune.

Les récentes intempéries ont démontré, si besoin était, que nous ne pouvons pas faire l'économie de ce projet, indispensable à la sécurité du quartier.

Le dossier administratif sera prochainement déposé au Conseil Général : compte tenu de la lourdeur des procédures en matière d'autorisations au titre de la loi sur l'eau, nous ne

devons pas espérer réaliser cet aménagement avant fin 2009. Le syndicat hydraulique a été mandaté pour porter ce dossier.

En ce qui concerne la commune, nous devons acquérir les terrains privés indispensables à la réalisation de l'ouvrage.

Cela n'est pas le plus simple mais nous avons l'espoir d'y parvenir sans sacrifier les intérêts des uns ou des autres, en étant convaincus que rien ne se fera les uns contre les autres et que nous devons y travailler les uns avec les autres.

## • *Urbanisme*

- Mme le maire informe le conseil municipal que la communauté d'agglomération va acquérir deux terrains à Artigueloutan ; ils appartiennent à Isidore et Jean Lascassies et sont situés à l'entrée du bourg, à proximité du stade.

Ces parcelles constructibles étaient, depuis plusieurs mois, l'objet de notre attention en raison des projets de la société Francelot qui ne correspondaient pas vraiment à nos souhaits. En conséquence, le FIF (Fonds d'Intervention Foncière) de la communauté d'agglomération a été sollicité afin de proposer une offre aux propriétaires, qui l'ont acceptée.

En collaboration avec la communauté, nous pourrions ainsi maîtriser le développement de ce secteur et travailler à un projet qui corresponde à nos attentes. Nous pourrions également décider du moment de mise en œuvre, ce qui nous permettra de faire une pause entre les différents projets qui fleurissent sur notre commune.

D'autres terrains pourraient être proposés au FIF : mais la capacité financière de ce budget, alimenté uniquement par la communauté, n'est pas extensible à volonté, d'autant qu'il est sollicité par les quatorze communes.

Afin d'augmenter la possibilité de constituer des réserves foncières, la création d'un outil dédié à cet effet est en projet : à l'initiative de la communauté d'agglomération, la création d'un EPFL (Etablissement Public Foncier Local) est en cours d'étude. Le périmètre d'intervention foncière pourrait être porté au niveau du Pays du Grand Pau, toutes les communautés de communes sont soumises à une forte pression foncière et estiment nécessaire de constituer des réserves afin de préserver l'avenir de leurs territoires et des habitants.

- urbanisation de la rue du Ruisseau : le projet Francelot est pratiquement finalisé et afin de permettre l'aménagement de la zone, nous devons réaliser une extension du réseau électrique, dont le coût est évalué à 107 100€. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'instituer une participation financière à la charge des propriétaires de surfaces constructibles dans un périmètre de 100 mètres. Après calcul des surfaces concernées, la participation exigée s'élèvera à 3, 89€ au m<sup>2</sup>. De nombreux terrains constructibles dans ce secteur ne font pas l'objet de demande d'urbanisation : dans ce cas, une convention de préfinancement de cette participation peut être conclue entre la commune et le propriétaire ; à défaut d'accord, la commune devra prendre à sa charge les dépenses correspondantes à ces surfaces.

A l'occasion de l'instruction de ce dossier, qui constitue le premier « gros » lotissement projeté sur notre territoire depuis le plan local d'urbanisme, nous avons pu mesurer les difficultés rencontrées pour imposer des aménagements respectueux de l'environnement, en termes de déplacements, d'économies d'énergie, de prescriptions paysagères.

Ce constat est partagé par toutes les communes de l'agglomération qui ont décidé, en conséquence, de conduire ensemble une politique de développement urbain qui réponde à ces préoccupations. Des outils sont d'ores et déjà disponibles : « cahier des prescriptions paysagères et architecturales », charte de l'environnement, outils qui participent à la définition et à la mise en œuvre d'un urbanisme durable et négocié. L'objectif n'est pas seulement d'insérer de nouvelles règles dans les plans locaux d'urbanisme, donc de contraindre, mais aussi de convaincre tous les acteurs du développement, collectivités locales, constructeurs, aménageurs, urbanistes, architectes, géomètres, associations et propriétaires privés qu'il est de l'intérêt de tous de veiller à conserver la qualité de notre cadre de vie par la recherche d'économies d'énergie, par l'économie de l'espace, par la préservation des paysages et de nos ressources naturelles.

Cette démarche communautaire est relayée par le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement, service qui dépend du Conseil Général, financé par une taxe sur les permis de construire) à l'intention des particuliers qui définissent leur projet de construction. Le CAUE a ainsi vocation à conseiller, informer et sensibiliser le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. **Des permanences sont organisées à Pau les 11, 18 juillet, les 1<sup>er</sup>, 22 et 29 août, les 5, 12, 19, 26 septembre de 14h à 17h30 sur rendez-vous en téléphonant au 05 59 84 53 66. Pour tous vos projets de construction, de rénovation ou d'aménagement de terrains, n'hésitez pas à consulter le CAUE.**

La question de l'urbanisme dans notre commune est et sera, à l'avenir, une problématique essentielle de notre développement : nous avons la chance de vivre dans un environnement paysager de qualité, nous avons le devoir de le préserver et mettre en œuvre des moyens concertés.

---

## INFORMATIONS DIVERSES

### • Congés d'été

Fermeture du secrétariat de la Mairie du 15 juillet au 28 juillet 2008 et du 11 au 18 août.

Les permanences assurées par le maire et les adjoints seront affichées à la mairie.  
Fermeture de l'agence postale communale : du 11 au 18 août.

### • Installation de conteneurs pour textiles usagés :

un conteneur de collecte de textiles usagés vient d'être installé sur le parking du stade municipal. Il s'agit d'une opération menée par la communauté d'agglomération en partenariat avec l'entreprise « le Relais », entreprise d'insertion sociale qui grâce à la récupération et au traitement de ces textiles forme et emploie des personnes en difficulté. Le Relais travaille en partenariat avec les associations caritatives déjà en place , Emmaus, Croix rouge, Secours Catholique.

La collecte de ces textiles est également profitable à la communauté d'agglomération grâce aux économies réalisées sur le traitement de ces déchets. En outre, diverses utilisations, recyclages , sont effectués, par exemple, pour la production de matériaux d'isolation.

Afin d'éviter les actes de vandalisme, les conteneurs sont vidés très régulièrement.

### • Voisinage, travaux d'été :

comme chaque année, nous publions le règlement sanitaire départemental relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Il est ainsi posé que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour les particuliers tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes les mesures utiles pour préserver le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne ne peut être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

En toute hypothèse, la courtoisie et la tolérance sont les meilleurs moyens d'éviter des conflits inutiles.

### • Etude paysagère :

l'étude paysagère lancée par la commune, la communauté avec le concours d'Eva Bigando, chercheur au CNRS associée à l'université, suit un cours plutôt capricieux, au rythme des disponibilités de tous ceux qui se sont engagés à produire des clichés...La restitution aura lieu au mois de septembre à l'occasion d'une réunion publique et exposition des photos.

- **Ecole de basket** : Clarisse Darribère, professeur des écoles, propose d'animer une école de basket à la rentrée prochaine. Une information sera diffusée à l'école, au centre de loisirs et dans les communes environnantes. Rendez-vous pour tous les enfants intéressés à la rentrée de septembre.

- **Animations estivales** .

TENNIS CLUB : Afin de mieux préparer la saison à venir , une première prise de contact aura lieu le *jeudi 3 juillet 2008* à 20h à la salle communale « La Petite Ourse ».Contact : Nathalie Cazalé : 05.59.81.86.26 ou Annie Loubet : 05.59.81.84.82

- **Arrivée de notre « globe trotter » local,**

**Pierre Moureu** : après avoir réalisé un tour du monde à vélo et connu de nombreuses aventures, Pierre Moureu sera de retour dans sa famille à Artigueloutan le samedi 19 juillet à 17h .A cette occasion, nous organiserons une réception à la mairie, vous y êtes cordialement invités.

- **FOYER RURAL** Le traditionnel **vide grenier** du foyer rural aura lieu le *dimanche 7 septembre 2008*. Pensez à réserver votre emplacement en téléphonant à la mairie : 05.59.81.70.01 ou à Marie-Claude Salaun : 05.59.81.81.89

Cette année , la manifestation concernant la 9<sup>ème</sup> édition de la **transhumance hivernale** se voit modifiée en raison du risque de contaminations des ovins par la fièvre catarrhale (maladie de la langue bleue). Ainsi le troupeau de Stéphane Iriberry qui traverse 5 départements de Aillas (33) jusqu'à Estaing dans le Val d'Azun (65), n'est pas autorisé à monter à l'estive dans les Pyrénées (la vaccination en Gironde n'ayant pas pu se faire dans les temps impartis).

Afin de maintenir ce temps d'échanges entre habitants qui font « Terre ensemble », il vous sera proposé, au cours de l'après midi du **samedi 20 septembre**, de découvrir ou redécouvrir les activités en lien avec l'agriculture locale, les traditions pastorales , les vieux métiers. Un méchoui clôturera cette journée conviviale.

**Réservez d'ores et déjà vos soirées, temps festifs, culturels, sportifs ...**



Le repas des aînés



Réception des nouveaux habitants



Concert de Chorales  
en l'église d'Artigueloutan



Repas du Comité des fêtes et  
des parents d'élèves



Le bal country



Le tournoi de basket du foyer rural  
en présence de notre nouveau Conseiller général  
Jean-François Maison



Le repas "Choucroute et bières"



Les "lotos" d'Artigueloutan :  
du foyer rural et des parents d'élèves





Création de l'AMAP d'Artigueloutan et première distribution



Comité des fêtes 2008



Clôture de la saison 2007-2008 du tennis club



A l'école des citoyens : avec une interview de Madame le Maire et l'élection de François Margnes au Parlement des Enfants



Fête de l'école le 21 juin



Exposition peinture des élèves de Michèle Allais le 28 juin

